

Rappels importants du Règlement Intérieur

Horaires de fonctionnement :

Jours d'école : 6h45/8h30, 11h45/13h30, 15h45/19h

Mercredis et Accueils de Loisirs : 9h/17h (accueil dès 7h jusqu'à 18h) **7 enfants minimum**

Admission : Les enfants doivent être propres et autonomes.

Les enfants présentant des signes de maladies contagieuses ou ayant de la fièvre ne peuvent pas participer aux accueils.

Modalités d'inscription : Un dossier de renseignements doit être complet

Inscription ou annulation au plus tard à 8h15 le matin même, (sous réserve qu'il reste de la place) à **la cantine**, le vendredi précédent à 18h pour **les mercredis**.

A la date indiquée sur les feuilles d'inscription distribuées avant les vacances pour **les accueils de Loisirs**.

L'adhésion à Familles Rurales 54 est obligatoire pour pouvoir profiter des différents services proposés.

Facturation : factures mensuelles remises en main propres ou par le biais du trieur scolaire

Au-delà de 3 rappels, l'enfant peut se voir refuser l'accès aux différents accueils (mercredis récréatifs, accueils de Loisirs)

Discipline : Les enfants inscrits aux accueils doivent respecter les règles élémentaires de vie en collectivité.

Les jouets personnels sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire

Remarque :

Le seul numéro à contacter pour les différents accueils est celui de la directrice
Séverine :06.72.49.66.39

Toute observation, réclamation, suggestion, peut être présentée à la directrice ou à la présidente de l'Association

Les enfants, et les parents, sont invités à respecter le règlement de l'accueil.

Le règlement complet est disponible sur simple demande